

Présidentielle au Kenya : Raila Odinga saisit la Cour suprême

@rib News, 22/08/2022 - Source Reuters Raila Odinga, le candidat battu à la présidentielle au Kenya la semaine dernière et qui rejette l'élection du vice-président sortant, William Ruto, a déposé un recours devant la Cour suprême kenyane, a déclaré lundi un de ses avocats. Le recours a été déposé en ligne, a indiqué Daniel Maanzo à la télévision kenyane. "A partir d'aujourd'hui, les autres parties disposeront de quatre jours pour répondre".

Une source judiciaire a confirmé avoir reçu une copie du dossier. La semaine dernière, la commission électorale a déclaré la victoire du vice-président sortant, William Ruto, qui a remporté l'élection avec une faible marge, mais quatre des sept membres de la commission électorale ont confirmé leur décision de désavouer le résultat du scrutin. En 2017 la Cour suprême a annulé le résultat de l'élection présidentielle et a ordonné la tenue d'un nouveau scrutin, boycotté par Raila Odinga qui affirmait ne pas avoir confiance en la commission électorale. Le recours doit être déposé dans les sept jours suivant la proclamation des résultats et la Cour suprême doit rendre sa décision dans les 14 jours. En raison de ce calendrier serré, elle rend normalement un jugement sommaire, suivi de décisions plus approfondies après le délai imparti.